

# Rétroactivité de la prime REP et REP + pour les AED

Suite aux démarches entreprises par des AED avec le soutien juridique de SUD éducation, le Conseil d'Etat a décidé le 16 juillet 2025 (décisions n°500427 et n°500429) que les AED en poste dans des écoles ou des établissements scolaires relevant de l'éducation prioritaire étaient fondé·es à demander le versement de l'indemnité Rep/Rep+ à titre rétroactif, c'est-à-dire avant le 1er janvier 2023, date à laquelle ces indemnités avaient commencé à être versées suite à une autre action juridique de SUD éducation.

	REP	REP +
Temps plein	92 euros bruts/mois	271 euros bruts/mois
Mi-temps	46 euros bruts/mois	135 euros bruts/mois



Ces indemnités seront à déclarer et seront **imposables**. Pour atténuer les répercussions du versement de l'indemnité, il faudra **les déclarer en « revenus exceptionnels et différés » auprès des impôts** et demander **la neutralisation auprès des organismes de prestations sociales**. Avant de se lancer dans la demande, il faut évaluer l'impact sur les aides sociales éventuelles.

## Vade-mecum pour aider les collègues AED à constituer leur demande

- Compter le nombre de mois en REP ou REP+ entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2022. Cela comporte les années scolaires 2020-21 (8 mois) ; 2021-22 (12 mois) ; 2022-23 (4 mois).
- Fournir les contrats en question.
- Compter la somme à demander (tableur en pj).
- Rédiger le courrier type (de façon informatique, pas manuscrite) l'envoyer en recommandé au rectorat de Créteil et doubler d'un mail avec attestation de lecture avec le syndicat en copie.

Il faut absolument faire la demande avant la fin de l'année 2025 ! Sinon, on ne pourra demander seulement que l'année 2022...

Les demandes seront traitées au cas par cas avec un ordre de priorité pour les collègues qui avaient déjà entamé·es une procédure juridique préalable. Si au bout de 2 mois il n'y a pas de réponse du rectorat, contactez le syndicat.

Adresse pour le recommandé :  
Recteur de l'académie de Créteil, 4 rue Georges Enesco, 94000 Créteil

Adresse pour le mail :  
[ce.recteur@ac-creteil.fr](mailto:ce.recteur@ac-creteil.fr)

Adresse du syndicat :  
[contact@sudeducation94.org](mailto:contact@sudeducation94.org)